



**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction mobilité, emplois, carrières**  
**Bureau de la gestion des personnels de catégorie A et**  
**des agents contractuels**  
**78, rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**

**Suivi par : Marie-Laure METAYER**  
**Tél. : 01.49.55.40.32**  
**Fax : 01.49.55.50.94**

**Note de service**  
**SG/SRH/SDMEC/2014-605**  
**23/07/2014**

**Date de mise en application : Immédiate**  
**Diffusion : Tout public**

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**  
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**  
**Nombre d'annexes : 1**

**Objet : Contrat de Fin de Carrière pour les Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement (IAE).**

#### **Destinataires d'exécution**

- Administration centrale.
- Services déconcentrés.
- Etablissements d'enseignement.
- Etablissements publics.
- MEDDE et DREAL.
- CGAAER.
- IGAPS.

**Résumé :** Cette note prévoit l'accès par voie de tableau d'avancement au grade d'Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement au titre de 2015 dans le cadre d'une contractualisation de la fin de carrière.

**ACCES PAR VOIE DE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR  
DIVISIONNAIRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
AU TITRE DE 2015  
DISPOSITIF DEROGATOIRE POUR LES IAE EN FIN DE CARRIERE**

## **1) PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE :**

L'accès à titre dérogatoire au grade d'ingénieur divisionnaire pour les agents en fin de carrière concerne ceux qui n'ont pas accédé à ce grade en raison d'une entrée tardive dans ce corps ou d'une application des règles de gestion du tableau classique.

Cet accès est assorti d'une durée maximale d'activité au terme de laquelle l'agent s'engage à partir à la retraite.

Le Contrat de Fin de Carrière (CFC) long permet à l'agent de bénéficier au plus de deux avancements d'échelon après son reclassement en qualité d'ingénieur divisionnaire.

Le Contrat de fin de Carrière court permet à l'agent de bénéficier au plus d'un avancement d'échelon après son reclassement en qualité d'ingénieur divisionnaire.

Le départ de l'agent interviendra au plus tard dans les 6 mois qui suivent la prise du premier ou du 2ème avancement d'échelon, selon le cas.

La date de départ pourra toutefois être adaptée pour les demandeurs qui avancent de manière accélérée compte tenu des reprises d'ancienneté lors du reclassement. Les durées d'activité après le reclassement ne doivent cependant pas excéder :

- 4 ans pour les CFC courts ;
- 7ans et demi pour les CFC longs.

## **2) CONDITIONS A REMPLIR :**

Pour bénéficier de ce type d'avancement, les ingénieurs doivent remplir les conditions statutaires pour l'accès au grade d'IDAE dans le premier semestre de l'année 2015 soit :

- Avoir atteint depuis au moins 2 ans le 5<sup>ème</sup> échelon de leur grade ;
- Justifier en position d'activité ou de détachement, de 6 ans de services en cette qualité, dont 4 ans dans un service ou un établissement public de l'Etat.

Les ingénieurs âgés de 57 ans minimum au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont éligibles au CFC long.  
Les ingénieurs âgés de 59 ans minimum au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont éligibles au CFC court.

Les conditions d'âge peuvent être adaptées en fonction de la date d'engagement de départ en retraite qui aura été choisie.

Ils doivent être proposés par leur chef de service ainsi que par leur coordonnateur de notation (IGAPS, directeur d'établissement public...), sur la base de leur fiche de poste démontrant qu'ils sont en charge de missions relevant du grade d'ingénieur divisionnaire.

Ce contrat concerne aussi les IAE en activité dans l'enseignement agricole dès lors que leur fiche de poste fait ressortir des activités de cette nature (président de jury, coordination BTS.....).

### **3) MODALITES PRATIQUES :**

L'ingénieur ayant arrêté son projet de départ en retraite formule simultanément auprès de son chef de service, une demande d'inscription sur le tableau d'avancement au grade d'IDAE au titre des Contrats de Fin de Carrière et un engagement de départ à la retraite.

Le dossier complet est transmis par la voie hiérarchique. Il comportera un avis de l'IGAPS ou directeur de l'établissement public, qui procédera le cas échéant à un interclassement.

Après analyse et avis de la CAP, le Secrétariat Général peut ouvrir le "droit à Contrat de Fin de Carrière", par l'inscription au tableau d'avancement au grade d'IDAE.

La décision est assortie d'une date de promotion et d'une date de cessation d'activité.

### **4) DOCUMENTS A FOURNIR :**

L'imprimé de candidature à compléter par l'ingénieur (joint en annexe).

La fiche de poste correspondant aux missions de l'ingénieur.

Une copie de la dernière fiche de notation et d'évaluation de l'ingénieur candidat ainsi que son curriculum vitae détaillé.

Une fiche de proposition du même modèle que celle qui figure dans la note circulaire concernant la notation et l'avancement.

### **5) TRANSMISSION DES DOCUMENTS :**

Le circuit de transmission des dossiers est le même que celui utilisé pour les propositions d'avancement.

La date limite de réception des dossiers par le Service des Ressources Humaines est fixée au 5 septembre 2014.

Le Sous-Directeur Mobilité, Emplois, Carrières

Signé : Michel GOMEZ

ANNEXE

CANDIDATURE POUR UNE PROMOTION AU GRADE D'INGENIEUR DIVISIONNAIRE  
DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE FIN DE CARRIERE  
ANNEE 2015

Engagement à transmettre au : **Bureau de la gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels**

Nom : .....Prénom : .....Date de naissance.....

Service :.....Fonction : .....depuis le .....

Date d'entrée dans le corps : .....Mode de recrutement :.....

Postes précédents : de ...../.....à...../.....  
de...../.....à...../.....  
de...../.....à...../.....

Echelon dans le grade .....détenu depuis le ...../...../.....

sollicite une **promotion** au grade d'IDAE en 2015:

au titre d'un **Contrat de Fin de Carrière court – long** (rayer la mention inutile)

Je m'engage à partir en retraite le ...../...../.....

*Cet engagement est pris en toute connaissance des textes aux retraites applicables à ce jour, notamment la loi n° 2010-1330 du 09/11/2010 portant réforme des retraites et le code des pensions civiles et militaires de retraites.*

Fait à ....., le...../...../.....

Signature :

**AVIS DU CHEF DE SERVICE**

Classement :...../.....

**AVIS DE L'IGAPS OU DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC**

Classement :...../.....